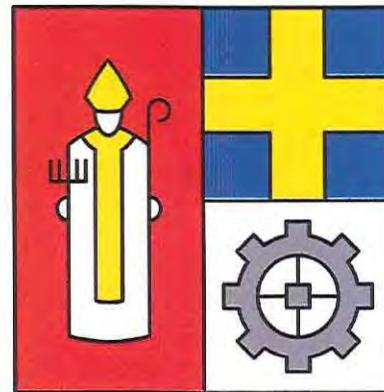


COMMUNE DE SAINT-BLAISE

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL



**A L'APPUI DU BUDGET DE
L'EXERCICE 2016**

TABLE DES MATIERES

	Page		Page
1. EVALUATION DU RESULTAT		2. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT (suite)	
1.1. ANALYSE GLOBALE	2	2.2.5. Subventions à redistribuer	14
1.2. COMPARAISON PAR CHAPITRE DES CHARGES ET DES REVENUS	3	2.2.6. Imputations internes	14
1.2.1. Inventaires des variations nettes > CHF 100'000.00	4		
1.3. EVOLUTION DES BUDGETS ET RESULTATS 2006-2016	5	2.3. CHARGES FINANCIERES	15
1.4. CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS	6-7	2.3.1. Charges financières	15
1.5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT	8	2.4. REVENUS FINANCIERS	15
1.6. MOYENS FINANCIERS	8	2.4.1. Revenus financiers	15
1.7. MECANISME FINANCIER	9		
2. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT		3. COMMENTAIRES	
2.1. CHARGES PAR NATURE	10	3.1. COMPARAISON DES RESULTATS	16
2.1.1. Charges de personnel	10	3.2. CONCLUSION	17
2.1.1.1. Répartition des postes de travail par rubrique comptable	10		
2.1.1.2. Organigramme de l'administration	11		
2.1.2. Biens, services et marchandises	12		
2.1.3. Amortissements	12	<ul style="list-style-type: none"> • COMPTE DE RESULTATS 	
2.1.4. Attributions aux fonds et financements spéciaux	12	<ul style="list-style-type: none"> • COMPTES DETAILLES – CLASSIFICATION FONCTIONNELLE 	
2.1.5. Charges de transfert	12	<ul style="list-style-type: none"> • COMPTES DES INVESTISSEMENTS 	
2.1.6. Subventions redistribuées	13	<ul style="list-style-type: none"> • COMPTABILITES COMPLEMENTAIRES 	
2.1.7. Imputations internes	13	<ul style="list-style-type: none"> • ANNEXES COMPTES DE LA PAROISSE 	
2.2. REVENUS PAR NATURE		<ul style="list-style-type: none"> • ANNEXES COMPTES SERVICE SOCIAL REGIONAL DE L'ENTRE-DEUX-LACS 	
2.2.1. Impôts	13	<ul style="list-style-type: none"> • ANNEXES COMPTES AGENCE REGIONALE AVS/AI DE L'ENTRE-DEUX-LACS 	
Personnes physiques	13	<ul style="list-style-type: none"> • ANNEXES COMPTES GUICHET ACCORD DE L'ENTRE-DEUX-LACS 	
Personnes morales	13	<ul style="list-style-type: none"> • PROJET D'ARRETE 	
2.2. REVENUS PAR NATURE (suite)			
2.2.2. Taxes	14		
2.2.3. Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	14		
2.2.4. Revenus de transfert	14		

1. EVALUATION DU RESULTAT

1.1. ANALYSE GLOBALE

Ci-dessous, nous vous communiquons les variations dans les différents chapitres entre les budgets 2015 et 2016 :

	Aggravation (CHF)	Amélioration (CHF)
0 - Administration générale	63'900.00	
1 - Ordre et sécurité publique		45'000.00
2 - Formation		258'400.00
3 - Culture, Sports, Loisirs et Eglises	11'400.00	
4 - Santé	6'000.00	
5 - Sécurité sociale	49'700.00	
6 - Transports	90'500.00	
7 - Protection environnement et aménagement	15'400.00	
8 - Economie publique	9'600.00	
9 - Finances et impôts	446'600.00	
Total des charges et recettes supplémentaires	693'100.00	303'400.00
Evolution négative nette		389'700.00
Résultat budget 2015 - bénéfice	1'010'200.00	
- Evolution négative	-389'700.00	
Bénéfice projeté budget 2016	620'500.00	

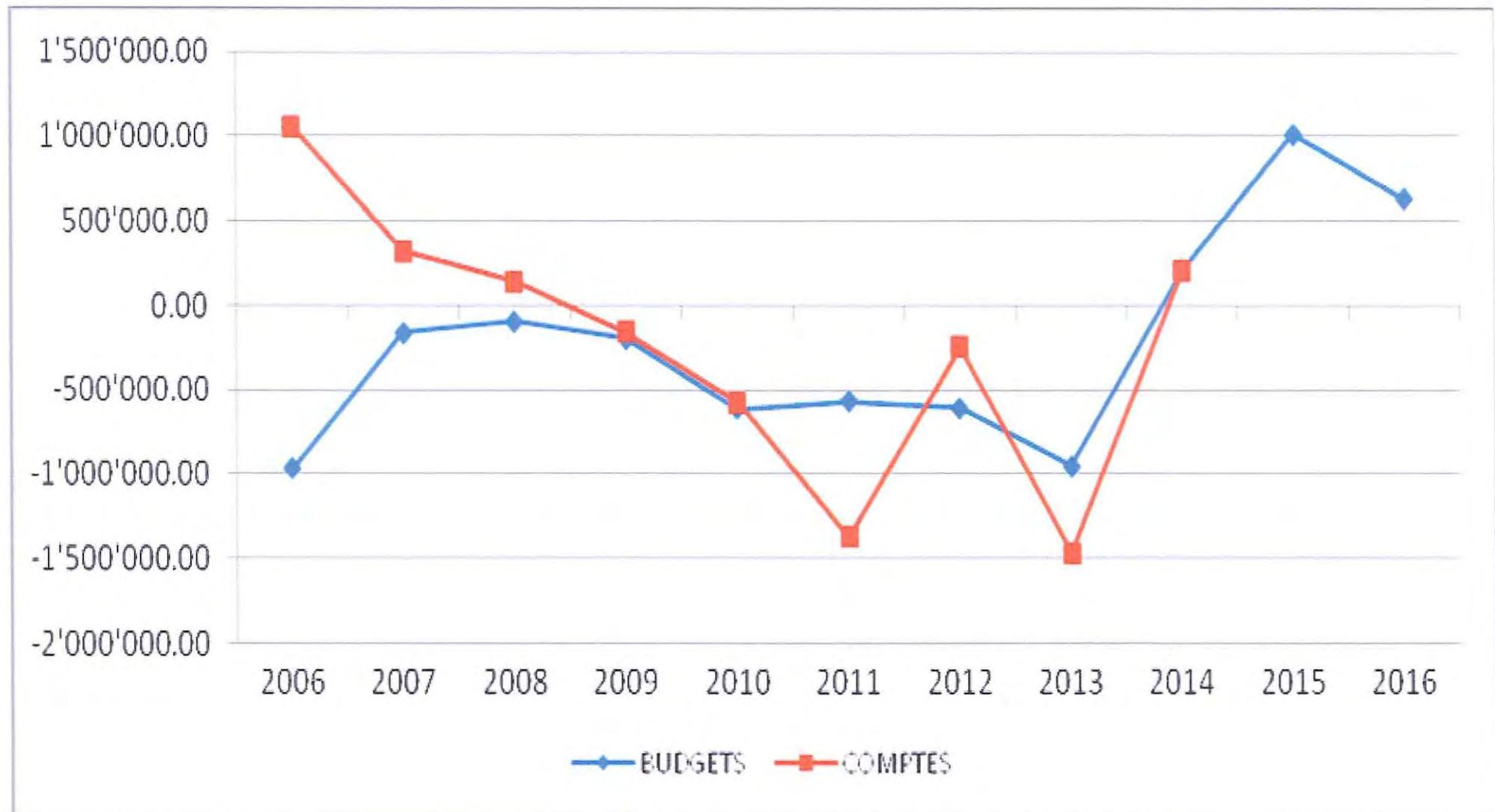
1.2. COMPARAISON PAR CHAPITRE DES CHARGES ET DES REVENUS, BUDGET 2016, BUDGET 2015, COMPTES 2014

	Budget 2016	Budget 2015	Ecart en francs	Variation en %	Comptes 2014	Variation en %
Administration générale	1'163'400.00	934'800.00	228'600.00	24.45 %	905'671.47	28.46 %
Ordre et sécurité publique	430'800.00	477'800.00	-47'000.00	-9.84 %	405'376.39	6.27 %
Formation	3'608'800.00	3'868'500.00	-259'700.00	-6.71 %	3'521'827.25	2.47 %
Culture, Sports, Loisirs et Eglises	690'200.00	678'800.00	11'400.00	1.68 %	690'929.20	-0.11 %
Santé	154'100.00	148'100.00	6'000.00	4.05 %	76'375.40	101.77 %
Sécurité sociale	2'130'000.00	2'082'900.00	47'100.00	2.26 %	2'522'591.00	-15.56 %
Transports	1'270'700.00	1'186'000.00	84'700.00	7.14 %	1'141'783.30	11.29 %
Protect. Environnement et urbanisme	229'700.00	213'200.00	16'500.00	7.74 %	202'808.10	13.26 %
Economie publique	-70'200.00	-84'000.00	13'800.00	-16.43 %	31'093.29	-325.77 %
Finances et impôts	-10'228'000.00	-10'516'300.00	288'300.00	-2.74 %	-970'9481.00	5.34 %
Total des charges	9'677'700.00	9'590'100.00	87'600.00	0.91 %	9'467'362.11	2.22 %
Total des revenus	-10'298'200.00	-10'600'300.00	302'100.00	-2.85 %	-967'8387.71	6.40 %
Bénéfice	620'500.00	1'010'200.00	-389'700.00	-38.58 %	211'025.60	

1.2.1. Inventaire des variations nettes 2015-2016 supérieures à CHF 100'000.00

Nous avons répertorié ci-après les comptes présentant une évolution nette supérieure à CHF 100'000.00 entre le budget 2015 et le budget 2016. Nous n'avons pas retenu les variations sans impact comme l'intégration des comptabilités complémentaires. Les commentaires relatifs à chaque différence sont rédigés en regard du compte concerné, dans les comptes détaillés, classification fonctionnelle.

No de compte	Evolution Positive (+), amélioration Négative (-), détérioration	Libellé du compte
02200 – 30100.00	+ 104'400.00	Administration – salaires du personnel
02200 – 49100.04	- 139'800.00	Frais administration électricité
11100 – 36120.01	+ 110'200.00	Convention sécurité police neuchâteloise
15060 – 36110.17	- 190'500.00	Part communale au SSPV (sapeurs pompiers volontaires)
15060 – 36120.04	+ 145'000.00	Part communale au SIS (Service d'Incendie et de Secours)
21300 – 36120.05	+ 282'600.00	Participation au syndicat scolaire Eorén (Ecole obligatoire de la région neuchâteloise)
62300 – 36110.11	-116'400.00	Transports publics (pot commun)
91000 – 40000.00	-149'900.00	Impôts sur le revenu – Personnes Physiques
91000 – 40100.00	-811'000.00	Impôts sur le bénéfice – Personnes Morales
91000 – 40190.00	+237'000.00	IPM – part au fonds en proportion de la population
91000 – 40191.00	+171'000.00	IPM – part au fonds en proportion du nombre d'emplois

1.3. EVOLUTION DES BUDGETS ET RESULTATS DES COMPTES 2006-2016

1.4. CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS

La clôture du compte de résultats donne en détail le résultat final du budget de l'exercice 2016, soit un excédent de revenus de CHF 620'500.00.

Il comprend les charges de personnel, les achats de biens, services et marchandises, les intérêts passifs, les amortissements des investissements réalisés, les parts et contributions versées à d'autres collectivités, les dédommagements à des collectivités publiques, les subventions accordées et les imputations internes.

Le compte des investissements regroupe les dépenses et les recettes liées aux améliorations des infrastructures communales. Les dépenses nettes s'élèvent à CHF 2'628'000.00 alors qu'elles se montaient à CHF 4'214'000.00 au budget 2015.

Les revenus sont constitués par les impôts, les patentes et concessions, les revenus des biens (locations, intérêts actifs, etc.), les contributions (émoluments, taxe d'épuration, timbre électricité, etc.), les parts à des contributions encaissées par d'autres collectivités publiques (patentes, amendes, etc.), les dédommagements des collectivités publiques (écolage, etc.), les subventions acquises et les imputations internes.

La LFinEC dans son article 30, alinéa 3, détaille le mécanisme du frein à l'endettement. Celui-ci exige, en fonction de notre taux d'endettement de 70,2 %, un degré minimal d'autofinancement de 70 % pour les dépenses d'investissements consenties sur l'exercice 2016.

Le catalogue d'investissements a été établi dans le souci du respect du frein à l'endettement. Les tableaux joints à l'annexe des comptes d'investissements (pages roses) détaillent les choix retenus et expliquent le mécanisme dudit frein. Nous constatons que le degré d'autofinancement de 70,40 % rentre dans les exigences du Législateur. Pour mémoire, notre degré d'autofinancement était de 45,65 % au budget 2015.

1.4. CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS (suite)

Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
		Charges
		Revenus
<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>		
18'096'902.70	17'417'300.00	TOTAL DES CHARGES (30-39 sans 33) 17'606'500.00
919'924.40	913'300.00	AMORTISSEMENTS (33) 1'105'100.00
19'227'852.70	19'340'800.00	TOTAL DES REVENUS 19'332'100.00
211'025.60	1'010'200.00	EXCEDENT DE CHARGES EXCEDENT DE REVENUS 620'500.00
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>		
545'616.60	4'214'000.00	TOTAL DES DEPENSES 3'028'000.00
-102'943.17	0.00	TOTAL DES RECETTES (SUBVENTION, ETC.) 400'000.00
442'673.43	4'214'000.00	INVESTISSEMENTS NETS / AUGMENTATION 2'628'000.00 INVESTISSEMENTS NETS / DIMINUTION
<u>FINANCEMENT</u>		
442'673.43	4'214'000.00	INVESTISSEMENTS NETS / AUGMENTATION 2'628'000.00 INVESTISSEMENTS NETS / DIMINUTION
919'924.40	913'300.00	AMORTISSEMENTS 1'105'100.00 C/FONCT. EXCEDENT DE CHARGES 620'500.00
211'025.60	1'010'200.00	C/FONCT. EXCEDENT DE REVENUS 902'400.00 INSUFFISANCE DE FINANCEMENT
688'276.57	1'010'200.00	EXCEDENT DE FINANCEMENT 902'400.00
	2'290'500.00	VARIATION DE LA FORTUNE NETTE INSUFFISANCE DE FINANCEMENT
688'276.57		EXCEDENT DE FINANCEMENT
442'673.43	4'214'000.00	REPORT AU BILAN / DEPENSES 2'628'000.00
919'924.40	913'300.00	REPORT AU BILAN / RECETTES 1'105'100.00
211'025.60	1'010'200.00	FORTUNE NETTE / AUGMENTATION 620'500.00 FORTUNE NETTE / DIMINUTION

1.5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT (CASH-FLOW)

La marge d'autofinancement indique le montant des investissements que la commune pourrait réaliser en 2016 à l'aide de ses propres ressources sans devoir emprunter. Pour le budget 2015, ce chiffre était de CHF 1'923'500.00.

Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'105'100.00
+ excédent de revenus de fonctionnement	CHF	620'500.00
Marge d'autofinancement positive :	CHF	1'725'600.00

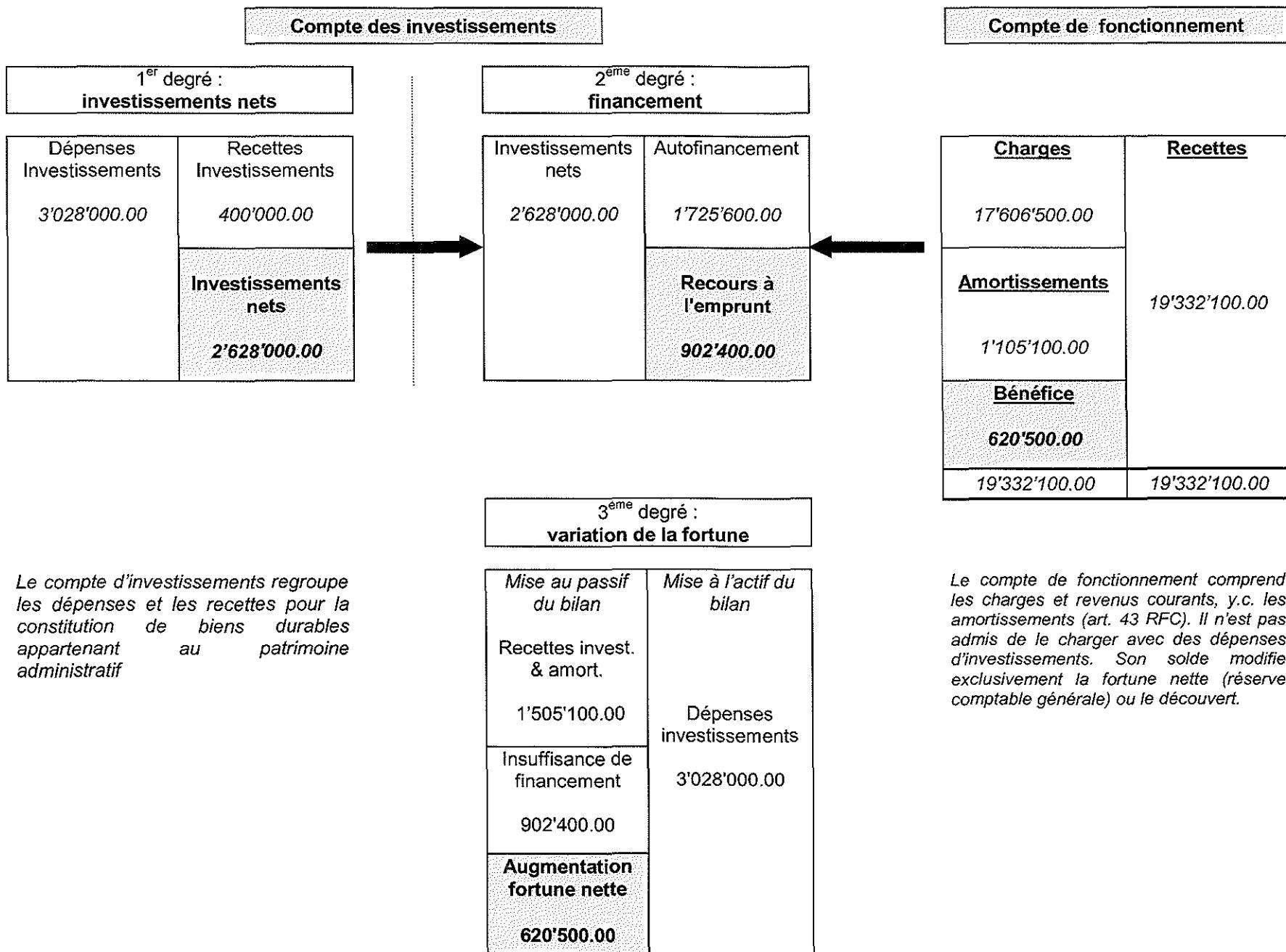
1.6. MOYENS FINANCIERS

Marge d'autofinancement	CHF	1'725'600.00
+ Attributions aux financements spéciaux	CHF	255'100.00
./. Prélèvements aux financements spéciaux	CHF	0.00
./. Total des investissements	CHF	2'628'000.00
./. Remboursements contractuels	CHF	3'436'400.00

Insuffisance de moyens financiers	CHF	4'083'700.00
=====		

Il est prévu de couvrir cette insuffisance par un recours à l'emprunt à terme fixe, dans la limite de notre ligne de crédit.

1.7. MECANISME FINANCIER



2. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT

2.1. CHARGES PAR NATURE

2.1.1. 30 - Charges de personnel

L'augmentation de CHF 1'202'300.00 est due à l'intégration des comptabilités complémentaires à la comptabilité générale en date du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de l'introduction du MCH2. Pour rappel, il s'agit du Collège de Vigner, de la Paroisse protestante et du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs qui entraînent une augmentation de CHF 1'266'400.00 à ce poste.

Personnel administratif

Pour 2016, la dotation en personnel est de 16 postes pour une dotation réglementaire de 17, qui n'a au demeurant plus été revue depuis 2001. Pour 2016, nous devrons compter avec les démissions de deux collaborateurs. La première est justifiée par la naissance d'un deuxième enfant et la deuxième par un changement d'orientation professionnelle. Une nouvelle organisation a été mise en place au sein de l'administration en attendant le résultat du vote populaire relatif à la fusion. Si la population devait refuser la convention de fusion, nous serions contraints de revoir notre dispositif administratif en compensant ces départs.

Personnel d'exploitation

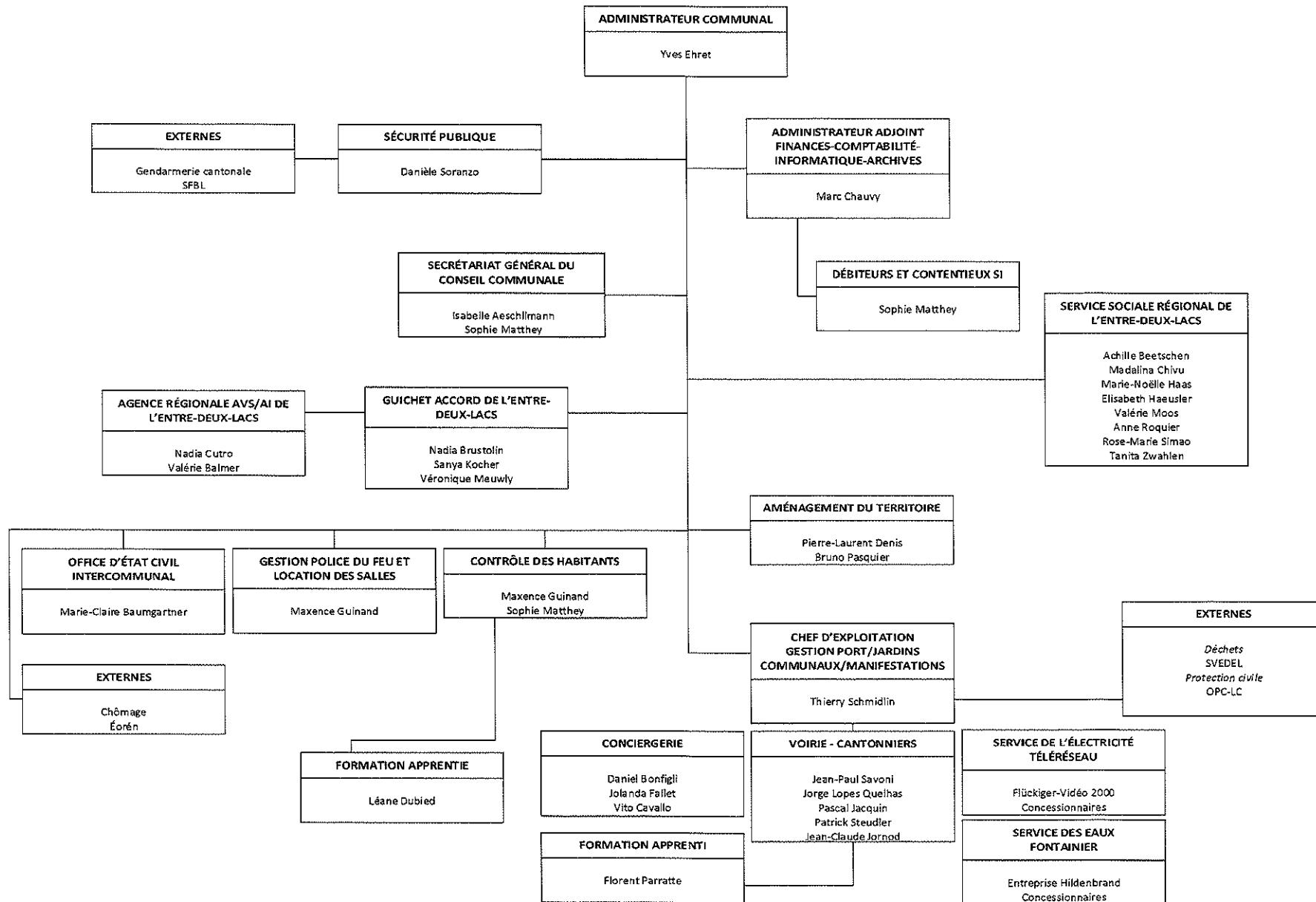
Il convient de rappeler que les contrats des emplois temporaires (Office régional de l'emploi, ci-après ORP) courrent, pour la plupart, sur 6 mois. Actuellement, trois ORP travaillent au sein de l'équipe de la voirie. Le nombre d'ORP est très fluctuant. Certes, l'aide du personnel ORP est appréciée mais reste ponctuelle et il ne faut pas négliger le fait que la formation de ce personnel prend du temps aux collaborateurs communaux. La réduction ou la suppression totale de cet appui bienvenu, n'aurait aucune influence sur les tâches qu'exécute le personnel contractuellement engagé par la Commune. Les contrats ORP ne coûtent rien à la Commune.

2.1.1.1. Répartition des postes de travail par rubrique comptable

	Administration	Sécurité	Conciergerie			Exploitation					GSR		
Nbre postes	Administration	Police	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Parcs publics	Sports	Déchets	Port	TP	SSREDL	ARAVS	Accord
	7,0	1,5	0,2	0,0	1,8	1,1	0,6	0,2	1,7	1,9	6,3	1,4	1,6
TOTAL = 16,0	7,0	1,5	2,0			5,5					9,3		

2.1.1.2. Organigramme de l'administration communale au 31.01.2016

Commune de Saint-Blaise / organigramme des services communaux, valable dès le 31 janvier 2016



2.1.2. 31 - Charges de biens, services et autres marchandises

L'augmentation de CHF 435'700.00 est essentiellement due à l'intégration des comptabilités complémentaires à la comptabilité générale en date du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de l'introduction du MCH2. Pour rappel, il s'agit du Collège de Vigner, de la Paroisse protestante et du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs qui entraînent une augmentation de CHF 407'000.00 à ce poste.

2.1.3. 33 - Amortissements

L'augmentation de CHF 191'800.00 est essentiellement due à l'intégration des comptabilités complémentaires à la comptabilité générale en date du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de l'introduction du MCH2. Pour rappel, il s'agit du Collège de Vigner, de la Paroisse protestante et du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs qui entraînent une augmentation de CHF 282'800.00 à ce poste.

2.1.4. 35 - Attributions aux fonds et financements spéciaux (réserves)

Les attributions aux financements spéciaux prévues en 2016 sont en hausse de CHF 110'100.00, notamment de par l'intégration de la mise à la Réserve du Temple qui est un financement spécial de capitaux de tiers puisqu'elle appartient à la Paroisse. Le total de nos réserves affectées s'élevait à CHF 3'742'532.76 à fin 2014.

Taxes de drainages	CHF	5'400.00
Résultat de l'exercice du téléréseau	CHF	4'100.00
Résultat de l'exercice du port	CHF	47'400.00
Résultat de l'exercice du traitement des eaux usées	CHF	18'600.00
Résultat de l'exercice de l'approvisionnement en eau	CHF	28'700.00
Résultat de l'exercice du réseau de distribution de l'électricité	CHF	119'400.00
Attribution à la Réserve de l'Auditoire	CHF	2'000.00
Attribution à la Réserve du Temple (Financement spécial de capitaux de tiers)	CHF	29'500.00
Total budget 2016 (augmentation des réserves)	CHF	255'100.00

2.1.5. 36 - Charges de transfert

Ce groupe comprend les subventions accordées, les dédommagements à l'Etat, aux communes et aux syndicats. Une augmentation sensible est constatée au compte 36110.11 « Transports Publics – pot commun », suite à une nouvelle répartition des charges entre Etat et communes. De nombreuses variations sont à signaler dans les charges de transfert, dont les causes sont étayées par différents commentaires en regard de la classification fonctionnelle.

2.1.6. 37 - Subventions redistribuées

Ce groupe est à mettre en relation avec les revenus par nature du groupe 47. Il s'agit en effet du total de l'encaissement de la redevance cantonale sur l'eau de CHF 0.70 et dans la rubrique électricité et de la taxe « Energie renouvelable ».

2.1.7. 39 - Imputations internes

Ce groupe comptabilise, d'une part, le coût administratif (facturation, suivi et encaissement) lié à la gestion de certains services, notamment le téléréseau, le port, l'eau (approvisionnement et épuration), les déchets et l'électricité et, d'autre part, les charges d'intérêts relatives aux investissements consentis dans chaque dicastère. Il est à mettre en relation avec les revenus du groupe 49.

2.2. REVENUS PAR NATURE

2.2.1. 40 - Revenus fiscaux

Personnes physiques

Dans le cadre de la réforme de l'impôt sur les personnes physiques (PP), le Canton fait participer les communes à l'effort consenti en faveur desdites PP, au prorata de la clef de répartition des impôts entre l'Etat et les communes. Cela représente un allégement des charges de l'Etat de l'ordre de CHF 8 millions. Cette mesure correspondra à un rabais par enfant, auquel le coefficient communal est appliqué.

Le calcul de l'impôt sur les PP a été effectué en tenant compte d'une bascule de +2 points (voir commentaire sous chiffre 40050.00). La projection retient les rentrées fiscales 2015 au 31.10.2015, sans tenir compte du delta entre la situation à fin octobre et la situation au bouclage 2015.

Personnes morales

Les recettes fiscales des personnes morales (PM) enregistrent une baisse liée à un ralentissement économique et à la force du franc suite aux évènements du début de cette année (abandon du taux plancher). La projection des rentrées fiscales de nos personnes morales a été basée sur le décompte intermédiaire du Service des contributions au 31.10.2015

2.2.2. 42 - Taxes

Ce groupe comprend toutes les taxes facturées par notre administration tant pour les émoluments administratifs que pour les chapitres autofinancés que sont le téléréseau, le port, l'eau et l'électricité notamment. Une légère diminution peut être constatée, entraînée notamment par le transfert de la facturation des SI à la société Eli10 SA, qui nous prive de la perception des frais de rappel y relatifs.

2.2.3. 45 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Les attributions aux financements spéciaux prévues en 2016 sont en baisse de CHF 57'200.00. Le total de nos réserves affectées s'élevait à CHF 3'742'532.76 à fin 2014.

Total budget 2015 (diminution des réserves)	CHF	0.00
--	------------	-------------

2.2.4. 46 - Revenus de transfert

L'augmentation de CHF 2'099'900.00 est essentiellement due à l'intégration des comptabilités complémentaires à la comptabilité générale en date du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de l'introduction du MCH2. Pour rappel, il s'agit du Collège de Vigner, de la Paroisse protestante et du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs qui entraînent une augmentation de CHF 1'948'400.00 à ce poste. De plus, divers contrats de prestations ont été signés avec les communes de Cornaux et de Lignières.

2.2.5. 47 - Subventions à redistribuer

Ce groupe est à mettre en relation avec les charges par nature du groupe N37. Il s'agit en effet du total encaissé pour la redevance cantonale sur l'eau de CHF 0.70, perçue pour chaque m³ cube d'eau de boisson facturé par notre administration et reversé intégralement à l'Etat, ainsi que des taxes fédérales perçues pour le supplément selon la loi sur l'énergie (LeNe).

2.2.6. 49 - Imputations internes

Ce groupe est à mettre en relation avec les charges par nature du groupe 39.

2.3. CHARGES FINANCIERES

2.3.1. 34 – Charges financières

Ce groupe comptabilise les charges d'intérêts, les charges d'entretien et les amortissements du patrimoine financier. Ces derniers ont été supprimés dans le cadre de MCH2, jusqu'à la réévaluation des bâtiments communaux prévue en 2017. Les intérêts de nos emprunts à long terme diminuent de CHF 65'700.00 suite au remboursement d'un emprunt arrivé à terme.

2.4. REVENUS FINANCIERS

2.4.1. 44 – Revenus financiers

L'augmentation de CHF 64'900.00 est essentiellement due à l'intégration des comptabilités complémentaires à la comptabilité générale en date du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de l'introduction du MCH2. Pour rappel, il s'agit du Collège de Vigner, de la Paroisse protestante et du Guichet Social Régional de l'Entre-deux-Lacs qui entraînent une augmentation de CHF 67'300.00 à ce poste.

3. COMMENTAIRES

3.1 Comparaison des résultats des comptes 2011 à 2015 et budget 2016

CHAPITRES	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015 <small>situation au 31.10.15</small>	Budget 2016
Administration générale	-1'359'665.67	-847'804.01	-1'435'369.37	-905'671.47	-1'099'500.00	-1'163'400.00
Ordre et sécurité publique	-410'323.40	-308'461.44	-388'381.96	-405'376.39	-492'890.00	-430'800.00
Formation	-2'975'541.55	-2'988'895.26	-4'239'412.10	-3'521'827.25	-3'867'200.00	-3'608'800.00
Culture, Sports, Loisirs - Syndicats	-187'441.46	-194'559.70	-212'132.67	-202'034.750	-196'200.00	-197'600.00
Culture, Sports, Loisirs - Autres	-548'822.91	-501'018.95	-506'495.00	-488'894.45	-482'600.00	-492'600.00
Santé	-105'227.95	-103'967.80	-93'583.55	-76'375.40	-148'100.00	-154'100.00
Subvention petite enfance	-301'495.75	-390'737.85	-426'524.55	-404'490.50	-440'000.00	-440'000.00
Sécurité sociale - Autres	-1'181'280.05	-1'658'371.80	-1'674'779.20	-2'118'100.50	-1'640'300.00	-1'690'000.00
Trafic Régional	-571'783.70	-601'069.95	-600'163.75	-603'438.80	-611'200.00	-727'600.00
Transports - Autres	-735'257.79	-675'540.55	-641'867.35	-538'344.50	-569'900.00	-543'100.00
Protect. de l'Environnement	-321'727.27	-225'120.50	-270'379.15	-202'808.10	-214'300.00	-229'700.00
Electricité	61'375.69	46'417.06	42'231.34	-989.82	80'000.00	80'000.00
Economie publique - Autres	-20'532.69	-39'539.71	4'731.87	-30'103.47	-200.00	-9'800.00
Péréquation financière	-2'531'097.00	-2'335'817.00	-2'202'987.00	-1'926'573.00	-1'001'154.00	-1'222'000.00
Finances et impôts - Autres	9'817'551.62	10'581'569.93	11'176'946.38	11'636'054.00	11'709'516.00	11'450'000.00
RESULTAT	-1'371'269.88	-242'917.53	-1'468'166.06	211'025.60	1'025'972.00	620'500.00

NB : Les abandons, remises et non-valeurs sur impôts PP et PM étaient comptabilisées jusqu'en 2014 au chapitre des finances et impôts. Sous MCH2, elles sont désormais comptabilisées au chapitre de l'Administration générale. Montant au BU 2016 : CHF 125'000.00

3.2 Conclusion

La recherche d'économies est continuellement à l'ordre du jour au sein du Conseil Communal, de l'administration et des services.

Nous prévoyons d'enregistrer un exercice bénéficiaire, budgété pour 2016 à CHF 620'500.00, en baisse de CHF 400'000.00 par rapport à 2015.

Cette situation est imputable à plusieurs facteurs liés en grande partie à des décisions cantonales, qui sont pour les postes les plus importants ;

- Augmentation de la charge communale au titre du trafic régional
- Diminution des recettes fiscales, tant en ce qui concerne les personnes morales que les personnes physiques
- Augmentation de la facture de la péréquation financière.

La volonté de l'Etat de se retirer de certains subventionnements et de reporter des charges sur les communes inquiète naturellement l'Exécutif de la commune de Saint-Blaise, car au jour de l'établissement de notre rapport, certaines décisions du Grand Conseil dans le cadre du budget 2016 de l'Etat n'étaient pas encore officialisées. Elles pourraient influencer notre prévision de manière extrêmement négative principalement par la bascule d'impôts qui nous priverait de 3 points en 2016, soit environ CHF 420'000.00.

Si ce scénario devait se produire, le résultat futur de l'exercice 2016 qui s'élèverait à environ CHF 200'000.00, ne nous permettra pas de reconstituer notre fortune et n'améliorera pas notre capacité d'autofinancement.

Le Conseil Communal, s'il est satisfait des efforts faits en interne pour réduire les charges, est soucieux des nouvelles mesures qui pourraient être imposées par l'Etat dans le cadre du redressement de ses finances. L'endettement de la commune reste élevé, même s'il a pu être diminué ces dernières années principalement par les faibles investissements. Il sera nécessaire de l'assainir pour pouvoir mener à bien les projets importants qui nous attendent.

Il tient à remercier l'ensemble de la population, le Conseil général et les diverses commissions de la confiance témoignée. Il remercie tout spécialement l'ensemble du personnel communal de son investissement pour le fonctionnement quotidien de l'Administration.

Saint-Blaise, le 30 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président
C. Beljean

le secrétaire
A. Jeanneret